



Inscriptions – Marché de Noël 2024

Présentation de la fête

Noël à Gruyères est une célébration qui illumine la Cité médiévale durant les mois de décembre et janvier. Cet événement festif attire des visiteurs de toute la région et d'ailleurs grâce à son ambiance féérique et à la richesse de ses animations. Le cœur de cette manifestation est le marché des artisans, qui se tient chaque week-end de décembre, offrant aux visiteurs l'occasion de découvrir des produits uniques et artisanaux dans un cadre enchanteur.

Vous trouverez ci-dessous toutes les informations nécessaires pour vous inscrire comme artisan ou commerçant à l'édition 2024 de cet événement. Si vous avez des questions ou besoin de précisions supplémentaires, n'hésitez pas à nous contacter. Nous sommes là pour vous aider à faire de votre participation un véritable succès.

Théo Ruffieux – Office du Tourisme de Gruyères

Contact :

Office du Tourisme de Gruyères – Rue du Bourg 1, 1663 Gruyères

gruyeres@la-gruyere.ch / +41 (0)26 919 85 00 / www.noel-gruyeres.ch (site en construction)

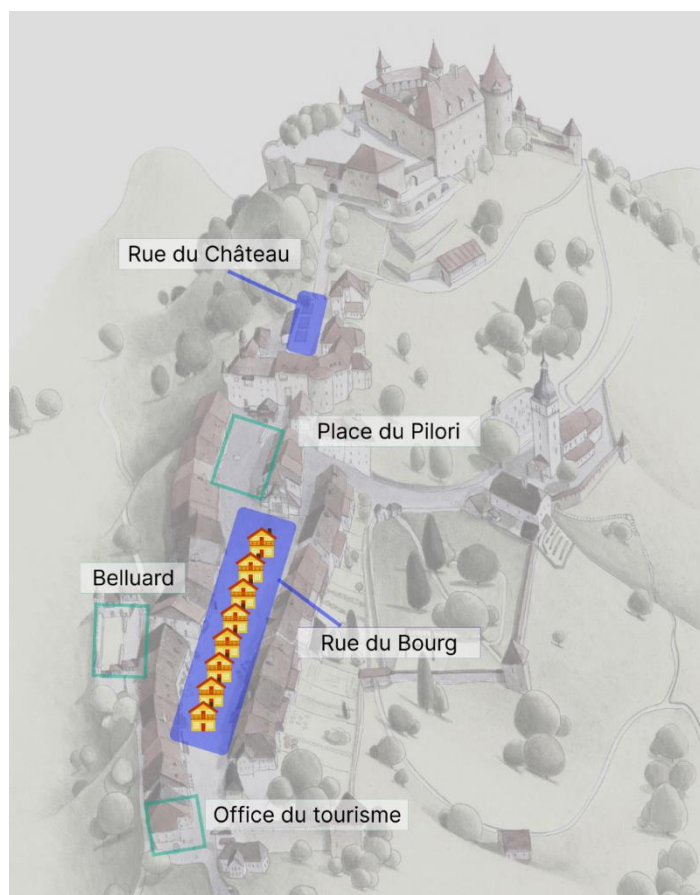
Edition 2024 :

Nous avons pris en compte les remarques et suggestions concernant l'édition 2023. La signalétique sera améliorée grâce à un plan de la manifestation imprimé sur place, ainsi que la pose de totems (panneaux indicateurs) aux entrées de la ville.

Les dates du marché sont étendues à trois week-ends, incluant ainsi la traditionnelle *Fête des Familles*, qui attire chaque année de nombreux visiteurs de la région.

Week-end 1	vendredi, 6 décembre 2024	15h-21h	
	samedi, 7 décembre 2024	11h-21h	- Fête des Familles
	dimanche, 8 décembre 2024	11h-18h	
Week-end 2	jeudi, 12 décembre 2024	16h-20h	
	vendredi, 13 décembre 2024	15h-21h	
	samedi, 14 décembre 2024	11h-21h	
	dimanche, 15 décembre 2024	11h-18h	
Week-end 3	jeudi, 19 décembre 2024	16h-20h	
	vendredi, 20 décembre 2024	15h-21h	
	samedi, 21 décembre 2024	11h-21h	
	dimanche, 22 décembre 2024	11h-18h	

Plan prévisionnel de la manifestation



Informations générales

1. Les inscriptions sont ouvertes du 26 août au 22 septembre 2024. Les documents requis pour l'inscription sont :
 - a. Formulaire d'inscription dûment rempli www.noel-gruyeres.ch/form
 - b. Photos du stand existant et/ou illustrations
 - c. Liste des produits proposés avec leurs provenances
2. Les artisans présents les trois week-ends seront privilégiés.
3. Chaque candidature recevra une réponse (acceptation ou refus) dans un délai de 30 jours suivant la réception de son dossier d'inscription. Les organisateurs se réservent le droit de refuser une demande de stand sans obligation de justification.
4. La vente de boissons et de nourriture est autorisée uniquement sur les stands spécifiquement déclarés comme tels. Les normes d'hygiène du SAAV devront être respectées (contrôles sur place).
5. Les places pour les artisans souhaitant venir avec leur propre infrastructure sont limitées sur les esplanades dans la Rue du Château. Merci de préciser les dimensions de votre stand dans le formulaire et de joindre les photos correspondantes.
6. Le Marché de Noël est un événement en plein air qui a lieu quelles que soient les conditions météorologiques. Aucune annulation de participation ou remboursement ne sera accordé pour cause de mauvais temps.

Frais de location

Description		1 week-end	2 week-ends	3 week-ends
Frais d'emplacement et de logistique	Frais fixes	150.00 HT		
Artisan	Chalet 2x2m	250.00 HT	500.00 HT	700.00 HT
Nourriture & Boisson	Chalet 2x2m	600.00 HT	1'200.00 HT	1'750.00 HT
Rue du Château - Artisan avec sa propre structure	Prix au mètre linéaire	60.00/m HT	120.00/m HT	180.00/m HT
Rue du Bourg/Belluard – Propre infrastructure (cas exceptionnels et justifiés)	Tarif sur demande <i>Possible pour autant que la structure respecte le concept de notre marché (merci de joindre des photos)</i>			

+TVA 8.1%

Quels sont les critères de sélection des exposants ?

Les critères de sélection incluent l'origine et la qualité des produits, leur originalité, l'adéquation avec les besoins du marché, ainsi que l'esthétique et la décoration du stand. Nous privilégions les artisans locaux et ceux proposant des produits authentiques et uniques.

Puis-je partager mon stand avec un autre exposant ?

Oui, il est possible de partager un stand avec un autre exposant, à condition de le préciser clairement lors de l'inscription. Chaque exposant devra dans ce cas fournir les documents requis.

Comment puis-je obtenir un emplacement spécifique ?

Les emplacements sont attribués en fonction des disponibilités et des besoins spécifiques de l'organisation. Si vous avez une demande justifiée pour l'emplacement de votre stand, veuillez la mentionner lors de votre inscription. Nous ne pouvons en aucun cas garantir un emplacement spécifique. Les demandes telles que « *comme l'an passé* » ne sauront être prises en compte.

Quelles sont les dimensions des chalets ?

Les chalets mis à disposition mesurent 2x2 mètres. Un plan détaillé des chalets est disponible ci-dessous pour vous aider à organiser votre stand.

Dois-je souscrire une assurance pour mon stand ?

Les exposants sont responsables de leur propre assurance pour les biens exposés et les accidents éventuels. Nous vous recommandons fortement de souscrire une assurance responsabilité civile pour couvrir tout dommage potentiel.

Comment puis-je accéder au site pour l'installation et le démontage ?

Des détails spécifiques concernant l'accès au site, les heures d'ouverture pour l'installation et le démontage seront communiqués avant l'événement. Veuillez suivre les instructions fournies pour garantir un accès fluide. Nous vous rappelons que le stationnement en ville de Gruyères est interdit, les artisans seront priés d'utiliser les parkings à l'entrée de la ville.

Comment puis-je obtenir l'électricité sur mon stand ?

Pour bénéficier d'une connexion électrique, cochez les cases correspondantes à vos besoins spécifiques dans le formulaire d'inscription, afin que nous puissions répartir les besoins de manière homogène dans la Cité. Pour rappel, les chauffages électriques sont strictement interdits. Nous vous demandons également de n'utiliser que des éclairages de type LED.

Quels sont les horaires d'ouverture du marché ?

Les horaires sont indiqués en première page. Les exposants doivent être présents et prêts à accueillir les visiteurs pendant ces heures. L'installation des stands doit être terminée avant l'ouverture, et le démontage ne peut commencer qu'après la fermeture. Tout manquement peut conduire à des frais supplémentaires pour le contrevenant.

Quelles sont les règles de gestion des déchets ?

Les exposants sont responsables de la gestion des déchets générés par leur stand. Des poubelles seront mises à disposition, et il est obligatoire de laisser l'emplacement propre à la fin de chaque journée. Des amendes peuvent être appliquées en cas de non-respect des règles de gestion des déchets.

Annulation et remboursement

En cas d'annulation de la part de l'exposant/e, si elle a lieu :

- a. Avant le 1^{er} novembre 2024 : pas de frais d'annulation
- b. Entre le 2 et le 20 novembre : 50% des frais de location seront retenus
- c. Dès le 21 novembre : 100% des frais de location seront retenus
- d. En cas de no-show : 100% des frais d'inscription seront retenus, plus des frais de traitement de CHF 100.00 payables dans les 10 jours.

L'organisateur se garde le droit d'annuler l'évènement en cas :

- D'impossibilité à organiser le marché suite à des restrictions exceptionnelles indépendantes de sa volonté (pandémie, etc.).
 - a. Avant le 20 novembre 2024 : remboursement de 100% des frais de location
 - b. Dès le 21 novembre : remboursement de 50% des frais de location
- De conditions météorologiques extrêmes (*alerte 4 ou 5 émise par Météo Suisse*) et rendant l'ouverture du Marché de Noël non sécurisée pour les visiteurs. Dans ce cas, les frais de location ne seront pas remboursés. Nous précisons qu'en dehors de ce cas exceptionnel, le marché a lieu par tout temps.

Qui puis-je contacter en cas de problème ou de question supplémentaire ?

Pour toute question ou problème, veuillez nous contacter à l'adresse gruyeres@la-gruyere.ch ou par téléphone au +41 (0)26 919 85 00. Nous sommes disponibles pour vous aider avant et pendant l'évènement.

Plan des chalets



2 plateaux d'étagères en bois à l'intérieur du chalet :

- Largeur : 20cm
- Longueur : 170cm

Hauteur des supports ajustable :

- Hauteur maximum : 160cm
- Hauteur minimum : 115cm

